



# **Division de la statistique du revenu**

75F0002MIF - 00003

## **Aspect longitudinal du travail à temps partiel involontaire**

Préparé par :  
Nathalie Noreau

Avril 2000



Statistique  
Canada

Statistics  
Canada

**Canada**

## Des données sous plusieurs formes

Statistique Canada diffuse les données sous formes diverses. Outre les publications, des totalisations habituelles et spéciales sont offertes. Les données sont disponibles sur Internet, disque compact, disquette, imprimé d'ordinateur, microfiche et microfilm, et bande magnétique. Des cartes et d'autres documents de référence géographiques sont disponibles pour certaines sortes de données. L'accès direct à des données agrégées est possible par le truchement de CANSIM, la base de données ordiolinguistique et le système d'extraction de Statistique Canada.

## Comment obtenir d'autres renseignements

Toute demande de renseignements au sujet du présent produit ou au sujet de statistiques ou de services connexes doit être adressée à : Services aux clients, Division de la statistique du revenu, Statistique Canada, Ottawa, Ontario, K1A 0T6 ((613) 951-7355; (888) 297-7355; [revenu@statcan.ca](mailto:revenu@statcan.ca)) ou à l'un des centres de consultation régionaux de Statistique Canada :

Halifax	(902) 426-5331	Regina	(306) 780-5405
Montréal	(514) 283-5725	Edmonton	(403) 495-3027
Ottawa	(613) 951-8116	Calgary	(403) 292-6717
Toronto	(416) 973-6586	Vancouver	(604) 666-3691
Winnipeg	(204) 983-4020		

Vous pouvez également visiter notre site sur le Web : <http://www.statcan.ca>

Un service d'appel interurbain sans frais est offert à **tous les utilisateurs qui habitent à l'extérieur des zones de communication locale** des centres de consultation régionaux.

<b>Service national de renseignements</b>	<b>1 800 263-1136</b>
<b>Service national d'appareils de télécommunications pour les malentendants</b>	<b>1 800 363-7629</b>
<b>Numéro pour commander seulement (Canada et États-Unis)</b>	<b>1 800 267-6677</b>

## Renseignements sur les commandes et les abonnements

### Les prix ne comprennent pas les taxes de vente

On peut se procurer ce produit n° 75F0002MIF-00003 au catalogue sur internet. Un numéro coûte 0 \$CAN. Pour obtenir un numéro de ce produit, les utilisateurs sont priés de se rendre à [http://www.statcan.ca/cgi-bin/downpub/freepub\\_f.cgi](http://www.statcan.ca/cgi-bin/downpub/freepub_f.cgi).

## Normes de service à la clientèle

Statistique Canada s'engage à fournir à ses clients des services rapides, fiables et courtois et dans la langue officielle de leur choix. À cet égard, notre organisme s'est doté de normes de service à la clientèle qui doivent être observées par les employés lorsqu'ils offrent des services à la clientèle. Pour obtenir une copie de ces normes de service, veuillez communiquer avec le centre de consultation régional de Statistique Canada le plus près de chez vous.



Statistique Canada  
Division de la statistique du revenu

## Aspect longitudinal du travail à temps partiel involontaire

Publication autorisée par le ministre responsable de Statistique Canada

© Ministre de l'Industrie, 2000

Tous droits réservés. Il est interdit de reproduire ou de transmettre le contenu de la présente publication, sous quelque forme ou par quelque moyen que ce soit, enregistrement sur support magnétique, reproduction électronique, mécanique, photographique, ou autre, ou de l'emmagasiner dans un système de recouvrement, sans l'autorisation écrite préalable des Services de concession des droits de licence, Division du marketing, Statistique Canada, Ottawa, Ontario, Canada K1A 0T6.

avril 2000

N° 75F0002MPF - 00003 au catalogue  
ISSN 0000-0000

N° 75F0002MIF - 00003 au catalogue  
ISSN 0000-0000

Périodicité : Irr.

Ottawa

This publication is available in English upon request.

---

### Note de reconnaissance

*Le succès du système statistique du Canada repose sur un partenariat bien établi entre Statistique Canada et la population, les entreprises, les administrations canadiennes et les autres organismes. Sans cette collaboration et cette bonne volonté, il serait impossible de produire des statistiques précises et actuelles.*

PUBLICATIONS ÉLECTRONIQUES DISPONIBLES À  
**[www.statcan.ca](http://www.statcan.ca)**



## TABLE DES MATIÈRES

Introduction.....	9
Définition et source de données.....	9
Ces travailleurs insatisfaits, qui sont-ils?.....	10
Selon l'âge et le sexe.....	10
Selon la situation familiale.....	12
Selon le secteur d'activité.....	13
Parlons longitudinal.....	15
Où en sont les gens après 6, 12 ou 18 mois de temps partiel involontaire?.....	15
Qui y reste, qui s'en sort?.....	16
Selon l'âge et le sexe.....	16
Selon la situation familiale.....	19
Les travailleurs changent-ils de secteur d'activité?.....	21
Et changent-ils de profession?.....	21
Conclusion.....	22
Bibliographie.....	23

PUBLICATIONS ÉLECTRONIQUES DISPONIBLES À  
**[www.statcan.ca](http://www.statcan.ca)**



## **RÉSUMÉ**

Les personnes travaillant involontairement à temps partiel occupent une proportion importante de la population des travailleurs. Ce phénomène répandu présente une forme de sous-emploi qu'on ne peut ignorer, en ce qu'il reflète l'insatisfaction des travailleurs face au nombre d'heures insuffisant que leur offre leur emploi et au revenu moindre qui en découle. De plus, certains travailleurs doivent demeurer dans cette situation pour une longue période de temps, puisqu'ils n'arrivent pas à trouver d'emploi à temps plein qui leur convienne. Dans le présent article, les données de l'Enquête sur la dynamique du travail et du revenu (EDTR) sont utilisées afin d'analyser l'aspect longitudinal du travail à temps partiel involontaire, de 1993 à 1996. À l'aide de l'EDTR, il s'avère possible d'évaluer si certains travailleurs tendent à se décourager de cette situation de sous-emploi, ou si, au contraire, les travailleurs ont tendance à se trouver du travail à temps plein rapidement. Cet article aborde plusieurs questions relatives à ce phénomène et tente de faire la lumière sur son évolution dans le temps.



## **Introduction**

Quand on veut évaluer la qualité d'un emploi, plusieurs éléments peuvent être pris en compte. Par exemple, certains chercheurs ont examiné le salaire horaire des travailleurs, d'autres ont évalué les bénéfices marginaux rattachés aux emplois, l'affiliation syndicale, les termes des conventions collectives, les heures travaillées, etc. La satisfaction d'un travailleur face à son emploi reste néanmoins un élément difficilement quantifiable et demeure du domaine de l'appréciation personnelle, d'où la nécessité d'examiner plusieurs facteurs.

Il est possible d'évaluer la qualité d'un emploi par le biais du nombre suffisant ou insuffisant d'heures travaillées par un employé, comparativement au nombre d'heures qu'il aimerait travailler. Le concept du travail à temps partiel involontaire découle de ce principe d'insatisfaction face au nombre d'heures insuffisant pour un travailleur, mais exigé pour un emploi. Il constitue aussi une forme de sous-emploi.

Jusqu'à présent, deux études abordant ce sujet ont été publiées par Statistique Canada (Akyeampong, 1986; Noreau, 1994) et étaient basées sur les données de l'Enquête sur la population active. Dans le présent article, les données de l'Enquête sur la dynamique du travail et du revenu (EDTR) sont utilisées, afin d'analyser l'aspect longitudinal du travail à temps partiel involontaire de 1993 à 1996. En effet, il sera intéressant d'évaluer si les travailleurs demeurent insatisfaits du nombre d'heures qu'ils travaillent à travers le temps. Certains d'entre-eux tendent-ils à se décourager, ou inversement, observe-t-on une amélioration de leur appréciation face à leur emploi? Le profil de ces travailleurs a-t-il évolué entre 1993 et 1996? Ce sont, entre autres, les questions que cette étude tentera de répondre.

Cet article comporte plusieurs sections. Il débute par une définition du temps partiel involontaire et un survol de la source de données utilisée. Il examine ensuite les données d'un aspect transversal, soit séparément d'une année à l'autre. La composition de la population des travailleurs à temps partiel involontaire est donc évaluée selon l'âge, le sexe, la situation familiale, et le secteur d'activité. Enfin, les données sont analysées sous un aspect longitudinal, afin de voir qui, des travailleurs à temps partiel involontaire, se tire le mieux de cette situation par rapport aux autres. Leur situation vis-a-vis de l'activité est observée après 6, 12 et 18 mois de travail à temps partiel involontaire.

## **Définition et source de données**

Le travail à temps partiel involontaire se définit comme étant un emploi de moins de 30 heures par semaine que détient un travailleur à défaut d'avoir trouvé un emploi à temps plein. Ces travailleurs font face à un problème de sous-emploi, en ce qu'ils ne peuvent mettre à profit leur plein rendement en terme de disponibilité. De plus, la perte de revenu additionnel potentiel liée au manque d'heures de travail les amène à trouver un emploi à temps partiel supplémentaire, ce qui entraîne dans certains cas une surcharge importante de leur semaine de travail. Ces travailleurs, que l'on

surhomme cumulards, demeurent des travailleurs à temps partiel involontaire dans le cadre de deux emplois. Est-il possible de soutenir une telle situation pendant plusieurs années?

Pour examiner une telle question, l'usage d'une base de données longitudinales détaillée sur l'emploi s'avère essentiel. Les données utilisées dans le présent article sont tirées de l'EDTR, une enquête longitudinale menée chaque année auprès de 31000 répondants, pour une période de six ans. Un nouveau panel de répondants est introduit tous les trois ans, chevauchant ainsi le panel précédent. Les premières données d'emploi de l'EDTR ont été recueillies en 1993. Cette étude couvre les années 1993 à 1996, soient quatre années de données touchant les mêmes répondants et permettant de suivre leur évolution sur le marché du travail et de leur situation vis-à-vis de l'activité. De plus, l'EDTR permet des analyses transversales des données, puisque chaque année peut être étudiée indépendamment des autres. Ainsi, nous sommes à même d'établir un profil des travailleurs à temps partiel involontaire pour chacune des années couvrant la période à l'étude.

## **Ces travailleurs insatisfaits, qui sont-ils?**

### **Selon l'âge et le sexe**

Il arrive que les employés travaillant à temps partiel involontairement trouvent un emploi qui leur convient mieux au bout d'un certain temps. Puisque cela se produit tant chez les hommes que chez les femmes, et pour tous les groupes d'âge, il arrive que la composition de la population générale à temps partiel involontaire demeure la même au cours des années, en dépit de la présence de mouvements internes non détectables d'une année à l'autre.

Un élément constant dans la composition de cette population est la proportion occupée par les femmes, ces dernières composant de 68% à 71% de la population totale à temps partiel involontaire entre 1993 et 1996 (tableau 1). Cette proportion grandissante de femmes par rapport aux hommes a tendance à augmenter avec l'âge, atteignant un point culminant au sein du groupe des 35-44 ans (autour de 80%). Ce phénomène serait-il lié à cette tendance observée auprès des femmes de retarder la maternité jusqu'à la trentaine? C'est une possibilité à retenir, d'autant plus que certaines d'entre elles ont probablement eu à quitter leur emploi pour investir plus de temps dans les soins et l'éducation de leurs enfants. Il peut dès lors s'avérer difficile de se repositionner dans le marché du travail à temps plein après une absence prolongée.

En contrepartie, les jeunes de 16 à 24 ans constituent la plus forte proportion de la population masculine à temps partiel involontaire. Dans plusieurs cas, il s'agit probablement de jeunes finissant leurs études et qui acceptent un emploi d'appoint en attendant d'en trouver un à temps plein.

Tableau 1  
Composition de la population à temps partiel involontaire pour chaque année\*, selon l'âge et le sexe, 1993 à 1996.

Âge	1993		1994		1995		1996	
	hommes (%)	femmes (%)						
Total	30,8	69,2	28,6	71,4	30,2	69,8	31,9	68,1
16-24	42,0	58,0	40,4	59,6	40,6	59,4	39,2	60,8
25-34	29,8	70,2	28,4	71,6	29,9	70,1	32,2	67,8
35-44	19,8	80,2	18,8	81,2	22,7	77,3	24,1	75,9
44-69	25,4	74,6	19,8	80,2	22,9	77,1	29,7	70,3

\* La somme des proportions détenues par les hommes et les femmes s'établit à 100% pour chacune des années.

On peut aussi vouloir observer la proportion de personnes travaillant à temps partiel involontairement par rapport à toutes les personnes détenant un emploi, quel qu'il soit. C'est ce qu'on appellera ici le taux de temps partiel involontaire par rapport à l'emploi total. Ainsi, les jeunes de 16 à 24 ans des deux sexes occupent une large proportion de cette population par rapport à l'ensemble des travailleurs de leur sexe respectif : pour chacune des années à l'étude, ce sont eux qui détiennent les taux de travail à temps partiel involontaire les plus élevés par rapport à l'emploi total (tableau 2). Toutefois, le taux des femmes de 25 à 34 ans est toujours plus élevé ou égal à celui des jeunes hommes, ce qui prouve encore une fois la difficulté qu'ont les femmes à se trouver un emploi à temps plein.

De plus, entre 1993 et 1996, l'écart entre le taux des hommes et des femmes de 16 à 24 ans s'est beaucoup agrandi, une conséquence de la hausse du taux des jeunes femmes jumelée à une baisse de celui des hommes du même âge. En fait, les années 1995 et 1996 ont été très dures pour les jeunes femmes, puisque plus de 20% de celles qui détenaient un emploi travaillaient à temps partiel involontairement.

À l'opposé, 1994 semble avoir été une année particulièrement bonne pour les hommes de tous âges, leur taux de temps partiel involontaire par rapport à l'emploi total affichant des niveaux relativement bas comparativement aux autres années. Il semble donc qu'au sortir de la récession de 1990-1992, la reprise ait avantagé la population masculine sur le marché du travail.

Tableau 2

Taux de temps partiel involontaire par rapport à l'emploi total, selon l'âge et le sexe, 1993 à 1996

Âge	1993		1994		1995		1996	
	hommes (%)	femmes (%)						
Total	5,1	13,4	4,3	12,6	4,9	13,6	5,1	12,8
16-24	13,6	19,3	11,7	17,6	12,9	20,2	12,2	20,6
25-34	5,0	13,6	4,8	13,7	5,4	14,6	5,0	12,2
35-44	2,4	11,0	2,3	11,4	2,8	11,1	3,1	11,3
44-69	3,0	11,8	1,7	9,2	2,4	10,8	3,4	10,2

### Selon la situation familiale

Les données ventilées selon la situation familiale affichent des résultats inquiétants. De toutes les mères seules détenant un emploi en 1996, 18% travaillaient à temps partiel parce qu'elles ne pouvaient trouver un emploi à temps plein. Leur taux de temps partiel involontaire par rapport à l'emploi total dépasse haut la main celui de tous les autres groupes (tableau 3). Elles sont suivies des personnes seules vivant dans un logement abritant plusieurs personnes.

Tableau 3

Taux de temps partiel involontaire par rapport à l'emploi total, selon la situation familiale, 1993 à 1996

	1993 (%)	1994 (%)	1995 (%)	1996 (%)
Personne seule habitant seule	8,1	7,4	7,5	8,6
Pers. seule habitant avec autres pers.	13,9	8,0	12,6	12,0
Couples mariés sans enfants	7,4	6,7	6,9	7,8
Couples mariés avec enfants	8,6	8,2	8,3	7,8
Mères seules avec enfants	17,6	14,2	16,7	17,8
Autres types de familles économiques	8,9	8,3	10,8	9,0

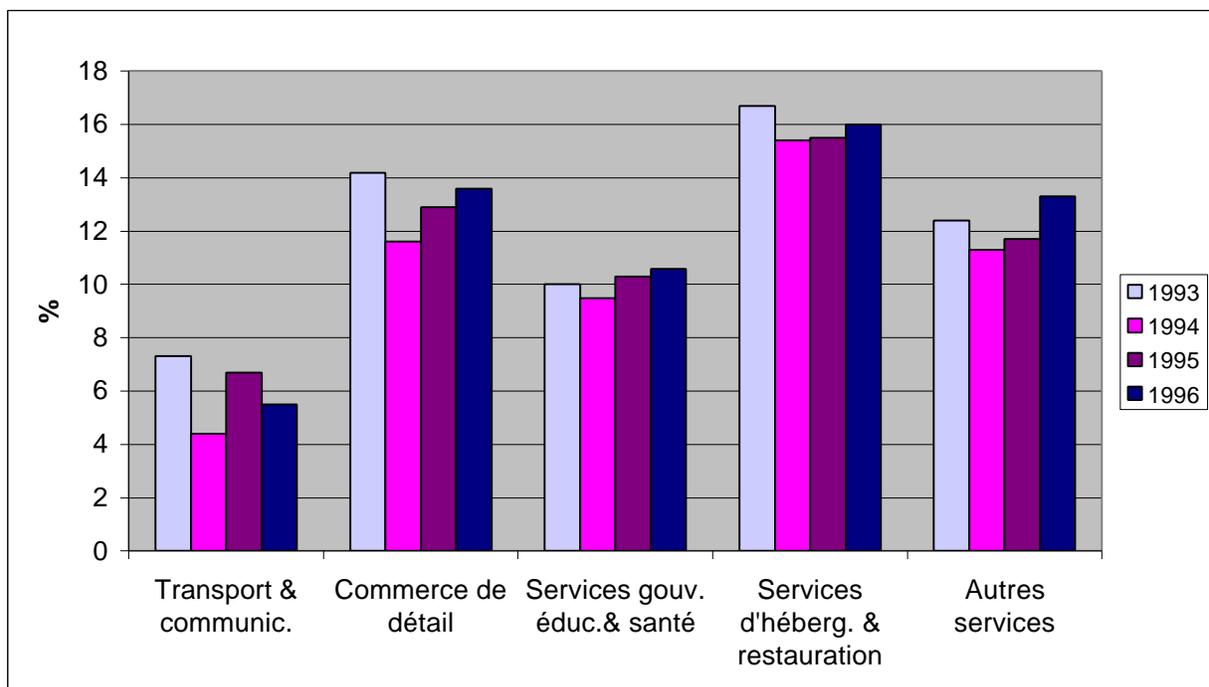
Les couples avec et sans enfants étaient les mieux placés en 1996, leur taux s'établissant autour de 8%. Il peut s'agir ici d'un besoin moins grand de travailler à temps plein étant donné la présence probable d'un second salaire au sein du couple ou de la famille. De même, il est fréquent qu'un des conjoints (surtout les femmes) décide de travailler à temps partiel par choix afin de prendre soin des enfants et/ou d'entretenir la maison.

Vu d'un angle différent, les données sur le temps partiel involontaire prennent des proportions encore plus impressionnantes. Ainsi, 42% des mères seules travaillant à temps partiel le faisaient involontairement en 1996. Par comparaison, 35% des couples sans enfants se trouvaient dans cette situation, contre seulement 28% des couples avec enfants.

### Selon le secteur d'activité

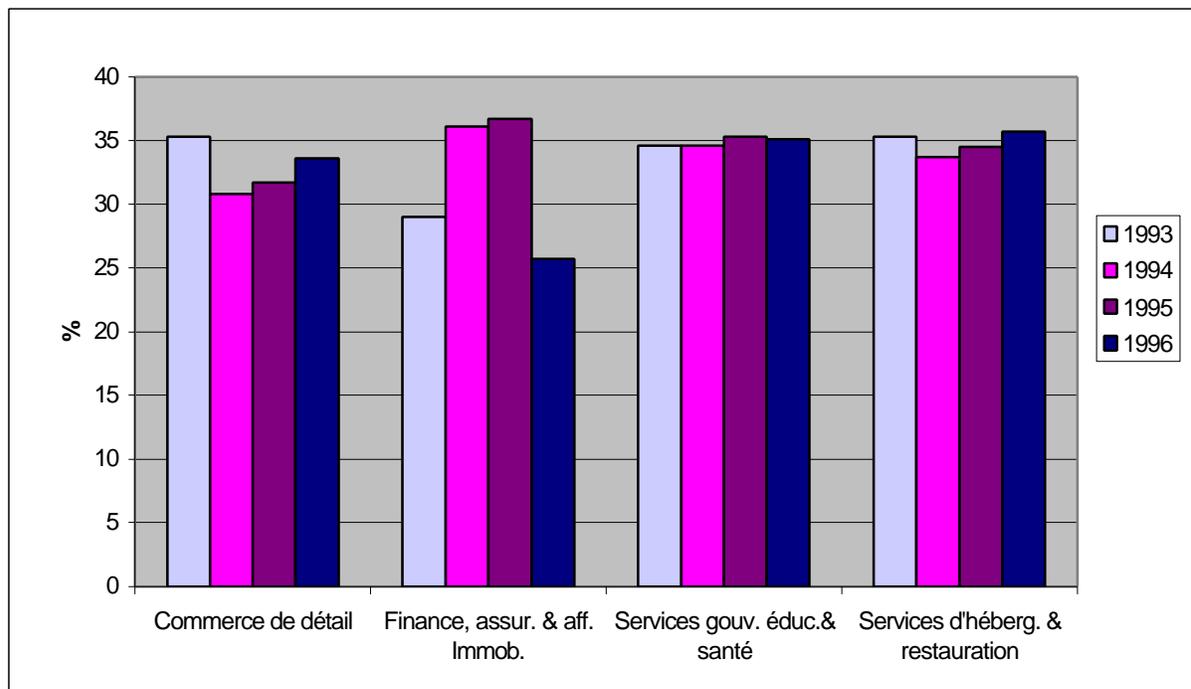
Un secteur des plus touchés par le travail à temps partiel involontaire est celui des services d'hébergement et restauration, son taux par rapport à l'emploi total jonglant autour de 16% entre 1993 et 1996 (graphique 1). Le commerce de détail, les services gouvernementaux, d'éducation et de santé, de même que les autres services sont tous en augmentation depuis 1994.

Graphique 1 :  
Temps partiel involontaire par rapport à l'emploi total selon les secteurs d'activité les plus touchés



Il va sans dire que le travail à temps partiel involontaire touche les industries productrices de services de façon très importante, ces dernières embauchant beaucoup plus de travailleurs à temps partiel que les industries productrices de biens. En effet, ce régime de travail offrant plus de flexibilité que les emplois à temps plein, les employeurs ont tendance à y recourir dans la mesure du possible afin de répondre efficacement aux fluctuations de la demande. Fait non surprenant, les industries productrices de services qui emploient le plus de travailleurs à temps partiel sont celles qui détiennent les plus hauts taux de temps partiel involontaire. Quatre groupes d'industries de services comptent à eux seuls plus de 70% des travailleurs à temps partiel entre 1993 et 1996. Au graphique 2, on peut voir que ces quatre groupes ont des taux d'emplois à temps partiel involontaire très élevés (de 30% à 35%) par rapport à leur nombre d'emplois à temps partiel respectif.

Graphique 2 :  
Temps partiel involontaire par rapport au temps partiel total pour les industries comptant le plus d'emplois à temps partiel



## Parlons longitudinal

### Où en sont les gens après 6, 12 ou 18 mois de temps partiel involontaire?

Les données de l'EDTR révèlent que 55% des personnes ayant commencé à travailler à temps partiel involontairement entre 1993 et 1996 travaillaient encore au même emploi après 6 mois (tableau 4). Par contre, la situation semble se corriger avec le temps. Ainsi, seulement 16% des employés à temps partiel involontaire travaillaient au même emploi après 12 mois, et cette proportion baisse à 12% après 18 mois.

À l'opposé, 13% des gens à temps partiel involontaire se sont déniché un emploi à temps plein au cours des 6 mois suivant le début de cet emploi. Encore ici, il est encourageant de voir que la situation s'améliore avec le temps, puisque la proportion croît à 21% après 12 mois, et à 26% après 18 mois.

Tableau 4

Situation vis-à-vis de l'activité des travailleurs ayant débuté un emploi à temps partiel involontaire (TPI<sup>1</sup>) entre 1993 et 1996, après 6, 12 et 18 mois

	Après 6 mois	Après 12 mois	Après 18 mois
Situation vis-à-vis de l'activité	(%)	(%)	(%)
Même emploi à TPI	55,2	16,0	12,2
Emploi différent, encore TPI	4,7	6,5	6,1
Emploi différent, Temps Plein	13,3	21,2	25,8
En chômage	7,4	8,5	9,6
Ont quitté la population Active	10,4	11,1	11,2

D'autres travailleurs ont cependant eu moins de chances ou ont persisté moins longtemps dans leur emploi à temps partiel involontaire. La proportion de gens ayant quitté la population active est relativement élevée (environ 11%), suivie de ceux se retrouvant en chômage suite à leur embauche, ces derniers étant de plus en plus nombreux avec le temps.

<sup>1</sup> Nota : L'expression TPI est utilisée dans les tableaux et graphiques pour désigner le temps partiel involontaire.

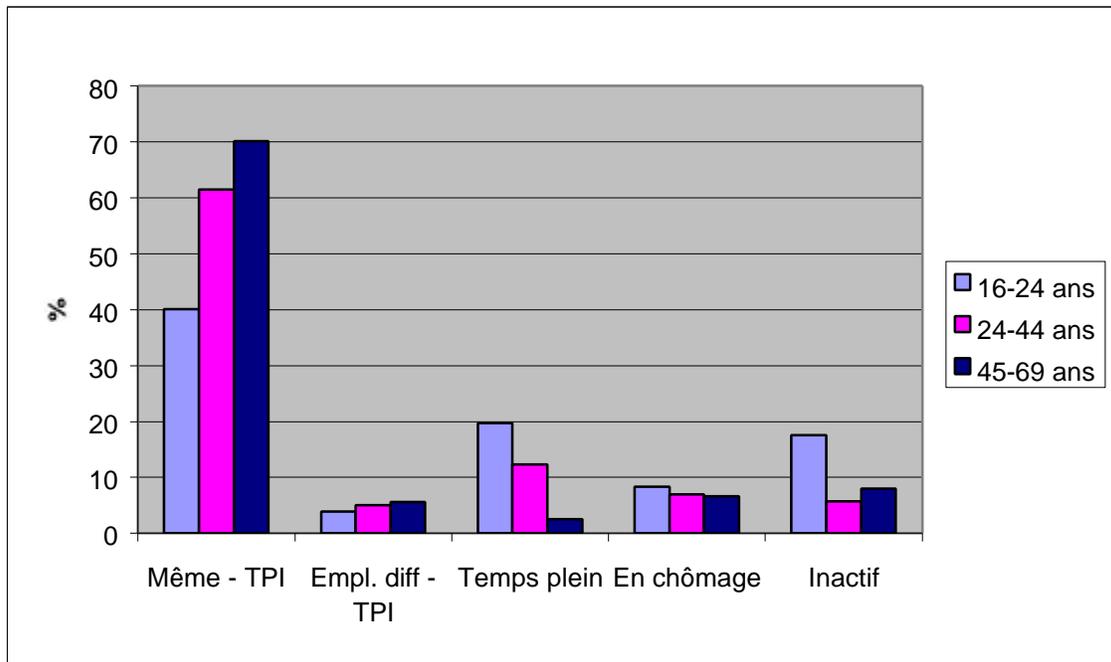
## Qui y reste, qui s'en sort?

### Selon l'âge et le sexe

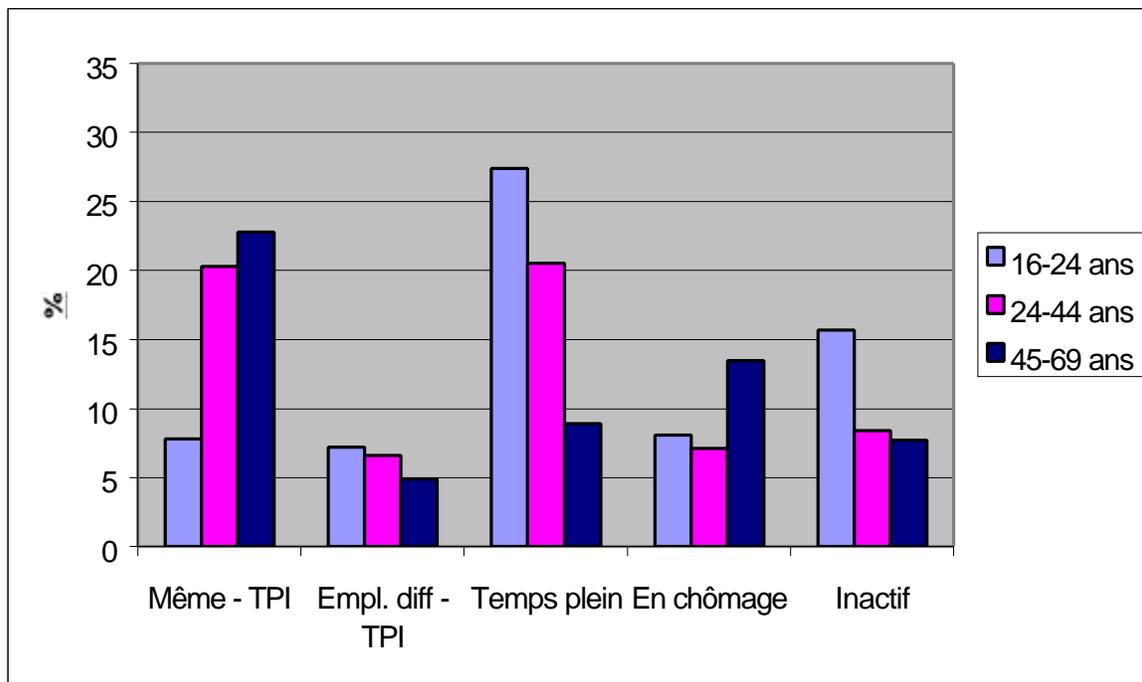
S'ils occupent la plus grande proportion de la population travaillant à temps partiel involontairement, les jeunes de 16 à 24 ans sont tout de même les plus nombreux à se trouver du travail à temps plein (graphiques 3a, b, c). Ainsi, entre 1993 et 1996, 20% des jeunes ayant débuté un emploi à temps partiel involontaire ont trouvé du travail à temps plein après 6 mois, contre 27% après 12 mois, et 31% après 18 mois. En terme de ratio par rapport à toute la population ayant trouvé un tel emploi, ils en représentaient respectivement 53%, 49% et 45%. Ceci semble indiquer que, bien que les autres groupes d'âge trouvent éventuellement un emploi à temps plein, les jeunes agissent plus rapidement. Une raison derrière cette observation peut tenir à une plus grande mobilité professionnelle et géographique des jeunes travailleurs, ceux étant plus âgés ayant habituellement une famille à prendre en compte avant d'accepter un emploi différent, dans une ville ou une province différente. De plus, ces derniers ont probablement acquis des spécialisations et des expériences qui en font, avec le temps, des travailleurs moins polyvalents.

#### Graphique 3a

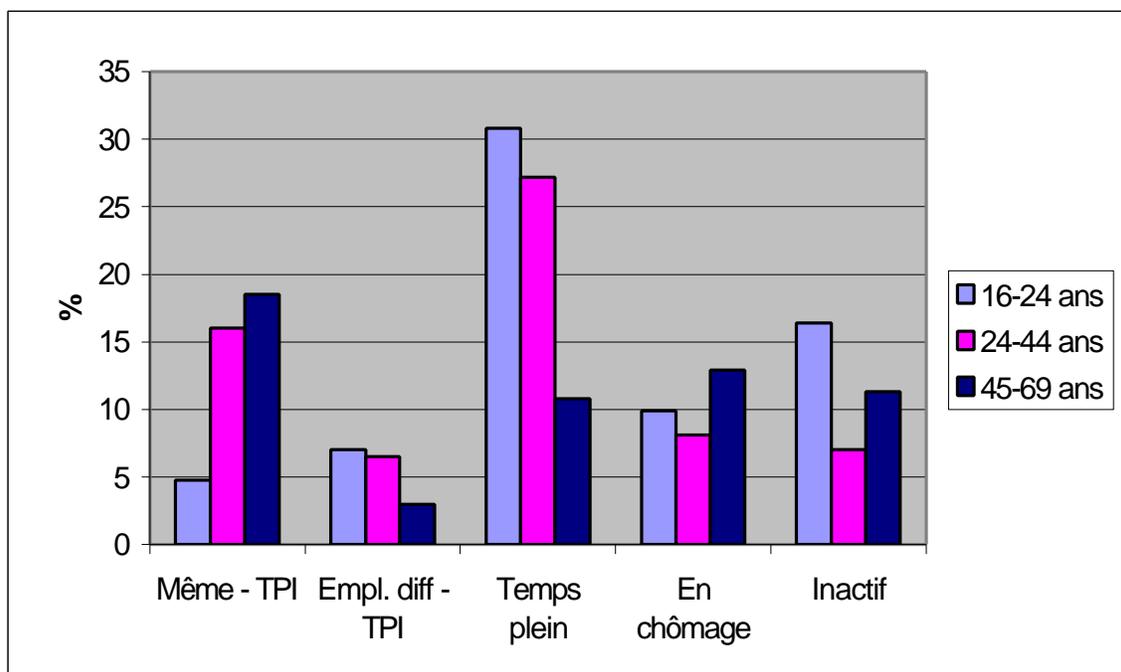
Situation vis-à-vis de l'activité **6** mois après le début de l'emploi à temps partiel involontaire, selon l'âge.



Graphique 3b  
 Situation vis-à-vis de l'activité **12** mois après le début de l'emploi à temps partiel involontaire, selon l'âge.



Graphique 3c  
 Situation vis-à-vis de l'activité **18** mois après le début de l'emploi à temps partiel involontaire, selon l'âge.



Une autre possibilité pouvant expliquer cette tendance des travailleurs de 16 à 24 ans à trouver un emploi à temps plein plus rapidement est le fait bien connu de l'endettement des jeunes à la fin de leurs études, poussant ces derniers à accepter un emploi leur convenant plus ou moins, dans le but de rembourser leur dettes. D'autre part, les graphiques ci-dessus indiquent aussi clairement une tendance des ces jeunes travailleurs à temps partiel involontaire à devenir inactifs, soit entre 15% et 20% d'entre-eux. S'agit-il d'un découragement de ne pouvoir se trouver un emploi à temps plein, où d'un retour vers les bancs d'école? On peut probablement conclure à une combinaison des deux.

La forte proportion de travailleurs plus âgés (45-69 ans) devenant en chômage ou inactifs après leur épisode d'emploi à temps partiel involontaire est un peu inquiétante. En effet, on peut remarquer que cette proportion est un peu plus élevée que celle des travailleurs de ce groupe se trouvant un emploi à temps plein. Puisqu'il s'agit de la tendance inverse chez les autres groupes d'âge, il y a matière à se questionner quant à l'employabilité des travailleurs plus âgés dans une économie orientée vers le savoir et le développements de nouvelles technologies.

L'analyse des données selon le sexe révèle des différences majeures entre les hommes et les femmes en ce qui a trait à leur situation vis-à-vis de l'activité, que ce soit 6, 12 ou 18 mois après le début de leur emploi.

Tableau 5  
Situation vis-à-vis de l'activité des travailleurs ayant débuté un emploi à temps partiel involontaire entre 1993 et 1996, après 6, 12 et 18 mois, selon le sexe

Situation vis-à-vis de l'activité	Après 6 mois		Après 12 mois		Après 18 mois	
	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes
Même emploi à TPI	51,1	56,9	15,3	16,3	9,8	13,2
Emploi différent, encore TPI	4,7	4,7	4,7	7,3	3,3	7,2
Emploi différent, Temps Plein	17,3	11,7	27,3	18,7	33,5	22,7
En chômage	7,9	7,2	9,6	8,1	9,6	9,5
Ont quitté la population Active	10,9	10,1	9,2	11,8	9,9	11,8

Ainsi, on remarque qu'une proportion plus élevée de femmes que d'hommes conservent le même emploi à temps partiel involontaire, et ce peu importe la période d'observation. Elles sont aussi plus nombreuses à changer d'emploi tout en demeurant à temps partiel involontairement. Les différences entre les

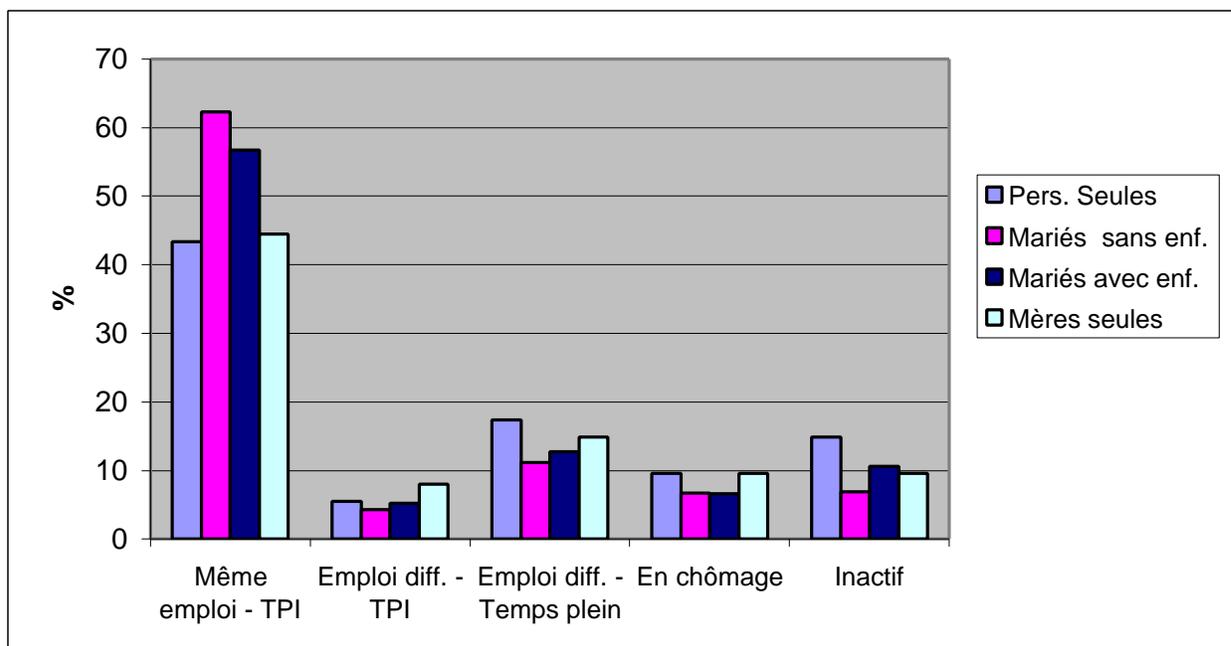
hommes et les femmes se font largement sentir lors de la transition du temps partiel involontaire au temps plein. Les hommes sont très fortement représentés dans ce groupe, le tiers d'entre-eux ayant corrigé la situation au cours des 18 premiers mois après avoir commencé à travailler à temps partiel involontairement. Il sont cependant proportionnellement plus nombreux que les femmes à se trouver en chômage après 6, 12 ou 18 mois, peut-être parce que les femmes s'accommodent tant bien que mal de cet emploi avec le temps. Ces dernières sont cependant nombreuses à choisir de quitter la population active suite à cet emploi insatisfaisant.

### Selon la situation familiale

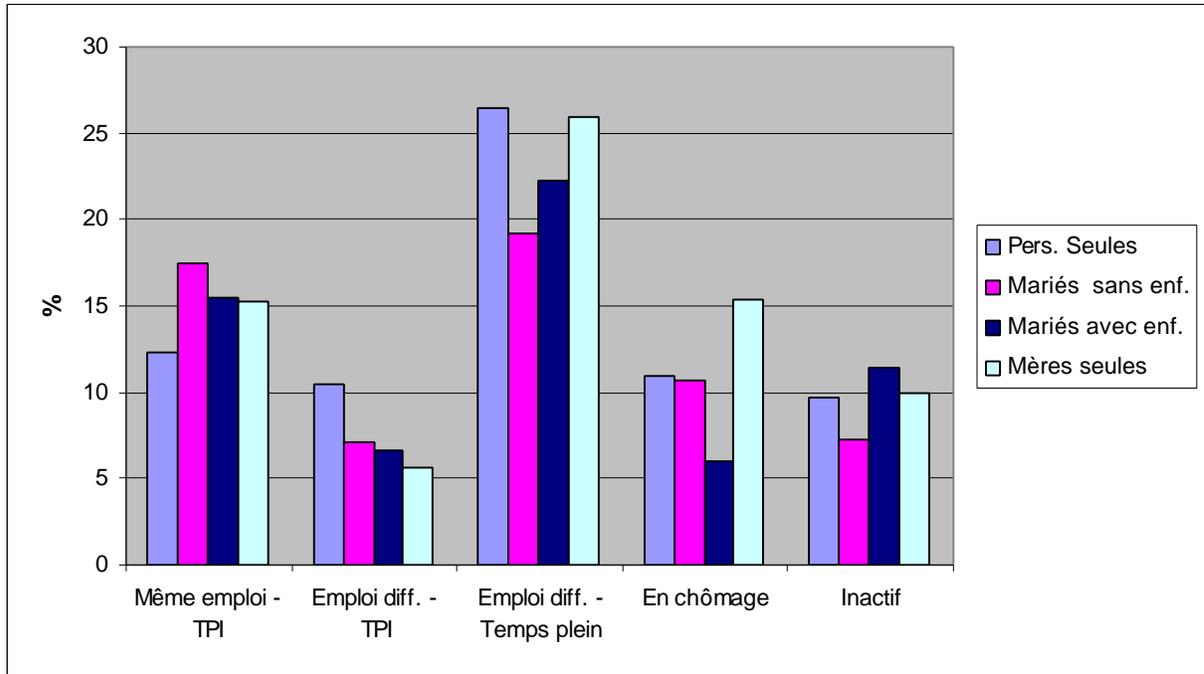
La motivation des gens à travailler à temps plein est souvent fonction de leur situation familiale et du revenu dont ils disposent pour faire face aux dépenses du ménage. Il n'est donc pas surprenant de voir qu'au sein d'une famille où il y a deux revenus et aucun enfant à charge, l'un des conjoints s'accommode d'un moins grand nombre d'heures de travail puisque les besoins financiers sont moins grands. D'un autre côté, il est aussi fréquent d'observer qu'en présence d'enfants, l'un des parents accepte de passer plus de temps à la maison qu'au travail dans le but de prendre soin d'eux. Ces gens doivent faire le choix entre le temps qu'ils consacrent à leur famille et un niveau de revenu plus élevé. Dans d'autres cas, comme celui des mères seules ayant des enfants à charge, les besoins financiers sont plus lourds; elle doivent donc travailler le plus d'heures possibles. Voyons comment toutes ces catégories de familles font face au temps partiel involontaire.

Graphique 4a

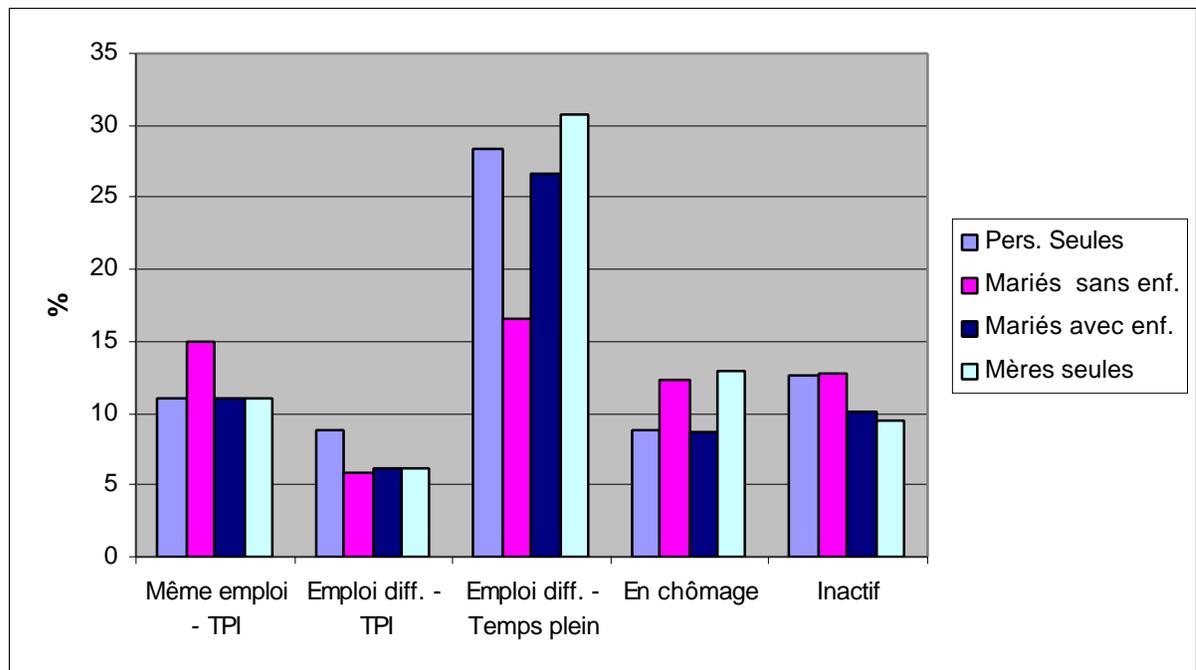
Situation vis-à-vis de l'activité 6 mois après le début de l'emploi à temps partiel involontaire, selon la situation familiale



Graphique 4b  
 Situation vis-à-vis de l'activité **12** mois après le début de l'emploi à temps partiel involontaire, selon la situation familiale



Graphique 4c  
 Situation vis-à-vis de l'activité **18** mois après le début de l'emploi à temps partiel involontaire, selon la situation familiale



Aux graphiques 4a, b, et c, on observe que les gens mariés ayant des enfants sont ceux qui demeurent proportionnellement plus nombreux à travailler involontairement au même emploi à temps partiel, que ce soit 6, 12 ou 18 mois après avoir débuté cet emploi. Parallèlement à cela, les membres de ces familles ont moins tendance à se trouver un emploi à temps plein. En fait, un fort pourcentage de gens mariés ayant ou non des enfants changent leur appréciation face à leur emploi à temps partiel. Des personnes mariées sans enfants et travaillant à temps partiel involontairement entre 1993 et 1996, 20% déclarent travailler volontairement à cet emploi après 18 mois. Cette proportion est de 12% pour les travailleurs mariés ayant des enfants à charge.

À court terme (6 mois), les personnes seules ont plus tendance à se trouver un emploi à temps plein, alors qu'à long terme (18 mois), ce sont les mères seules qui se débrouillent le mieux pour combler leurs besoins en heures de travail. En fait, le tiers des mères seules travaillant à temps partiel involontairement entre 1993 et 1996 se sont déniché un emploi à temps plein au cours des 18 mois suivants leur embauche. En contrepartie, 13% des mères seules ayant des enfants à charge sont entrées en chômage durant cette même période de temps.

### **Les travailleurs changent-ils de secteur d'activité?**

Il arrive souvent que lors d'un changement d'emploi, on change aussi de type de secteur d'activité. Dans le cas présent, les données de l'EDTR révèlent que les gens travaillant à temps partiel involontairement doivent majoritairement concentrer leurs recherches d'emploi dans des secteurs d'activité différents de celui au sein duquel ils oeuvrent.

En effet, de toutes les personnes travaillant involontairement à temps partiel entre 1993 et 1996 et qui ont trouvé un nouvel emploi après 6 mois, 71% ont changé de secteur d'activité. La grande majorité de ces changements ce sont fait au profit d'emplois à temps plein. Au bout de 18 mois, cette proportion passe à 67%, peut-être parce que certaines personnes travaillent à temps partiel involontairement au sein de la même entreprise jusqu'à ce que s'ouvrent des opportunités d'emploi à temps plein.

### **Et changent-ils de profession?**

Les gens travaillant involontairement à temps partiel ont fortement tendance à changer de profession lorsqu'ils commencent un nouvel emploi. C'est souvent le cas des jeunes qui finissent leurs études et se mettent à la recherche d'un emploi correspondant à leur domaine d'étude. Leur porte de sortie est alors de prendre le premier emploi qui s'offre à eux et de chercher quelque chose qui leur convient mieux, selon la profession qu'ils visent et le nombre d'heure de travail qu'ils désirent travailler.

Selon les données de l'EDTR, de l'ensemble des personnes qui ont trouvé un nouvel emploi après 6 mois de travail à temps partiel involontaire, 60% ont changé de profession. Après 18 mois de temps partiel non désiré, cette proportion s'élève à 63%. Il va sans dire que la grande majorité de ces nouveaux emplois sont à temps plein.

## **Conclusion**

Les travailleurs qui détiennent involontairement un emploi à temps partiel parce qu'ils aimeraient travailler un plus grand nombre d'heures ne sont certes pas à envier. Ces personnes sont victimes d'une forme de sous-emploi qui fait très peu état de l'intérêt public. En effet, l'opinion générale est souvent qu'une personne détenant un emploi peut se considérer chanceuse de travailler, d'autant plus qu'elle sont souvent sujettes à cumuler plus d'un emploi pour combler leurs besoins financiers. Il ne s'agit pas là d'excellentes conditions de vie, et l'insatisfaction face au travail peut souvent se refléter au sein de la famille.

Selon l'Enquête sur la dynamique du travail et du revenu, on comptait 1 288 000 personnes travaillant à temps partiel involontairement en 1996, soit une personne sur trois travaillant à temps partiel. Vu d'un angle différent, 9% des personnes détenant un emploi ne travaillaient pas un nombre d'heures suffisant pour combler leurs besoins. L'ampleur du problème est relativement semblable pour chacune des années entre 1993 et 1996.

De par sa nature longitudinale, l'EDTR nous aidera à suivre l'évolution du phénomène de sous-emploi que sous-tend le temps partiel involontaire. Cette riche source de données permettra aussi d'analyser en profondeur les raisons qui font qu'un groupe de travailleurs soit plus touché qu'un autre par cette lacune du marché du travail.

## **Bibliographie**

AKYEAMPONG, E.B. «Personnes travaillant à temps partiel “involontairement”» au Canada, 1975-1985 dans *La population active*, 71-001 au catalogue, vol. 42, n° 12, Statistique Canada, Ottawa, décembre 1986, p. 143-170.

NOREAU, N. «Le travail à temps partiel “non choisi”» dans *L'emploi et le revenu en perspective*, 75-001F au catalogue, vol. 6, n° 3, Statistique Canada, Ottawa, Automne 1994, p. 30-37.